

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00465 Numéro SIREN : 352 751 143 Nom ou dénomination : GIAT INDUSTRIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 49636



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

GIAT Industries S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
GIAT Industries S.A.S.
83, boulevard Exelmans - 75016 Paris
Ce rapport contient 22 pages



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

GIAT Industries S.A.S.

Siège social : 83, boulevard Exelmans - 75016 Paris

Capital social : € 9 999 990

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GIAT Industries S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 419 796 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe II « Règles et méthodes » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

- Provisions

La société constitue des provisions pour couvrir les engagements et les risques liés à son activité, tel que décrit dans le paragraphe II « Règles et méthode » et la note 6 « Provisions et contentieux » de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités de détermination des provisions pour risques et charges et des provisions sur affaires, ainsi que de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes. Nous avons également revu la documentation étayant les positions retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

GIAT Industries S.A.S.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
23 juin 2021

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2021

Les commissaires aux comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent des Places
Associé

Edouard Demarcq
Associé

GIAT Industries SAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020

GIAT Industries SAS

Siège social : 83, boulevard Exelmans-75016 Paris

BILAN

en milliers d'euros

	Note	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 1	0	5
Immobilisations corporelles	Note 1	16 111	16 622
Immobilisations financières	Note 1-3	420 416	420 433
Actif Immobilisé		436 527	437 060
Stocks et en cours de production		0	0
Clients et comptes rattachés	Note 2	381	252
Autres créances et comptes de régularisation	Note 3	115 335	68 759
Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement	Note 4	780	1 197
Actif circulant		116 496	70 208
TOTAL ACTIF		553 023	507 268
PASSIF			
Capital social		10 000	10 000
Prime d'émission		0	0
Ecart de réévaluation		0	0
Réserve légale		1 000	1 000
Réserve statutaire		0	0
Report à nouveau		406 145	304 492
Autres réserves		0	0
Résultat de l'exercice		56 912	101 653
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	Note 5	474 057	417 145
Provisions	Note 6	73 748	79 570
Emprunts et dettes financières	Note 7	0	9
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	2 329	7 286
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 8	2 889	3 258
TOTAL PASSIF		553 023	507 268

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	Note 9	1 127	1 316
Autres produits d'exploitation	Note 10	12	3
Total produits d'exploitation		1 139	1 319
Achats consommés	Note 11	-8 146	-8 304
Charges de personnel		0	0
Autres charges d'exploitation		-17	-1
Impôts et taxes		-258	-819
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations et aux provisions	Note 12	6 136	18 294
Total charges d'exploitation		-2 285	9 170
Résultat d'exploitation		-1 146	10 489
Charges et produits financiers	Note 13	56 142	79 149
Résultat courant		54 996	89 638
Charges et produits exceptionnels	Note 14	1 915	11 995
Résultat net avant impôts sur les bénéfices		56 911	101 633
Impôts sur les bénéfices	Note 15	1	20
Résultat net		56 912	101 653

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS DE GIAT SAS

Le Bilan au 31 Décembre 2020 présente un total Actif et un total Passif d'un montant de 553 023 K€. Le Compte de résultat dégage un résultat net de 56 912 K€.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ceux-ci ont été arrêtés en milliers d'euros.

- I** FAITS CARACTERISTIQUES
- II** REGLES ET METHODES
- III** EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 Décembre 2020
- IV** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I FAITS CARACTERISTIQUES

Impacts du CORONAVIRUS en 2020 :

La crise liée au Covid 19 n'a pas entraîné de coût supplémentaire pour GIAT Industries et nous notons des décalages dans le temps de certaines réceptions de travaux de dépollution et démantèlement.

II REGLES ET METHODES

Les comptes annuels de GIAT Industries sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux changements de méthodes et de présentation

Changement de méthode : néant

Changement de présentation : voir les faits caractéristiques

Les principales méthodes de valorisation utilisées sont listées ci-dessous.

Immobilisations incorporelles : Brevets, logiciels, concessions et autres valeurs incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire en appliquant les taux suivants :

- Frais d'établissement : 100%
- Concessions brevets et droits similaires (amortis sur la durée d'utilisation prévisible) : 5 à 20%
- Fonds de commerce : 5 à 33.33%
- Autres immobilisations incorporelles (logiciels) : 25 à 100%
- Les logiciels s'amortissent sur une durée de un à quatre ans selon le type (ERP...).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif le plus adapté à leur utilisation. Les taux appliqués prorata temporis (à l'exception des frais d'établissement) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Linéaire	Dégressif
Terrains, agencements et installations	10 %	
Constructions : ▪ Bâtiments ▪ Infrastructure	2 à 10 %	
Installations techniques : ▪ Matériels et outillages industriels	10 %	10 à 30 %
Autres immobilisations corporelles	10 à 20 %	10 à 25 %

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

A la fin de chaque exercice, la société apprécie s'il existe un indice interne ou externe quelconque montrant qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a perdu notablement de la valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé. Si la perte de valeur est avérée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement potentiellement revu en conséquence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est évaluée au coût d'achat historique d'entrée dans le patrimoine hors frais accessoires.

Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, la valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage ; cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée à hauteur du montant de cette différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire des créances est appréciée au cas par cas et donne lieu le cas échéant à comptabilisation d'une dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération au cours Banque de France fin de mois ou au cours des couvertures de change mises en place. Les dettes et créances non couvertes et les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions

Un passif est une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes de la société Giat Industries conduit à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui ont des incidences sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces hypothèses comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement.

III EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2020 ayant un impact sur les comptes de la société pour cet arrêté.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Environnement

La société GIAT Industries, consciente de ses obligations et responsabilités d'ancien exploitant en lien avec la réglementation, continue de développer une politique environnementale en matière de dépollution des sols. Faisant suite à des cessations d'activités, des mesures de surveillance des eaux souterraines ont été poursuivies dans les établissements restés propriété de GIAT, Satory, Rennes et Bourges et pour sa responsabilité de dernier exploitant sur les sites ne lui appartenant plus de Tarbes, Toulouse, ST Chamond, St Etienne, Roanne, Bourges, Tulle, Cusset et Bellerive sur Allier.

NOTE 1 – Actif immobilisé

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : Valeurs brutes

Immobilisations incorporelles	Déc.2019	Acquisitions	Virement	Cessions et mises au rebut	Déc.2020
Frais d'établissement	0				0
Concession, brevets, licences	0				0
Fonds de commerce	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Autres immobilisations incorporelles	38				38
					0
TOTAL	38	0	0	0	38

Immobilisations corporelles	Déc.2019	Acquisitions	Virement	Cessions et mises au rebut	Déc.2020
Terrains	15 589			-944	14 645
Constructions	15 712			-4 484	11 228
Installations techniques, mat. out.industriels	8			-4	4
Autres immobilisations corporelles	13			0	13
Immobilisations en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
					0
TOTAL	31 322	0	0	-5 432	25 890

Les **immobilisations corporelles** sorties au cours de l'exercice correspondent essentiellement à la cession du site de Montpertuis.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : Amortissements et dépréciations

	Déc.2019	Dotations	Virement	Reprises amort. et dépréciations	Déc.2020
Frais d'établissement	0				0
Concession, brevets, licences	0				0
Fonds de commerce	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Autres immobilisations incorporelles	33	5			38
Total Incorporels	33	5	0	0	38
					0
Terrains	1 874	29		-763	1 140
Constructions	12 816	249		-4 434	8 631
Installations techniques, mat. out.industriels	6	1		-4	3
Autres immobilisations corporelles	4	1			5
Immobilisations en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
					0
Total Corporels	14 700	280	0	-5 201	9 779
					0
Total Amortissements et dépréciations	14 733	285	0	-5 201	9 817

Le montant de 5 201 K€ comprend à hauteur de 555 K€ une reprise de dépréciation d'immobilisations.

1.3 Immobilisations financières : valeurs brutes et dépréciations

	Montant brut	Dépréciations	Déc.2020	Déc.2019
Participations	419 796		419 796	419 796
Créances rattachées à des participations	0		0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	620	0	620	637
Autres immobilisations financières			0	0
TOTAL	420 416	0	420 416	420 433

Le détail des titres de participation est le suivant :

Sociétés	31-déc-20		31/12/2019
	Valeur Comptable des titres		Valeur nette des titres
	Brute	Nette	
SNPE SA	3 000	3 000	3 000
KNDS NV	416 796	416 796	416 796
Total	419 796	419 796	419 796

1.4 Immobilisations financières : Tableau des filiales et participations

en milliers d'Euro	Capital Social	Capitaux propres	% Détenu	Avals & cautions	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Sociétés						
SNPE SA	83 673	197 899	100,00%	Néant	3 150	(2 858)
KNDS NV	300 000	995 588	50,00%	Néant	0	96 886

NOTE 2 – Clients et comptes rattachés

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	844	-463	381	252
TOTAL	844	-463	381	252

NOTE 3 – Autres créances et comptes de régularisations

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances et acomptes versés sur commande			0	0
Fournisseurs débiteurs	3		3	
Personnel et organismes sociaux			0	0
Etat et collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices	636		636	
Taxe sur la valeur ajoutée	528		528	649
Autres impôts	5 167		5 167	7 408
Divers			0	0
Groupe : comptes-courants actifs	108 726		108 726	60 238
Débiteurs divers	257		257	446
Autres créances	115 317	0	115 317	68 741
Charges constatées d'avance	18		18	18
Ecart de conversion			0	0
Comptes de régularisation	18	0	18	18
Total Autres créances et comptes de régul.	115 335	0	115 335	68 759

Les Autres impôts correspondent aux créances d'intégration fiscales portée par GIAT société mère du groupe intégré.

Le compte-courant actif est vis-à-vis de SNPE.

NOTE 4 – Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	487	487
Dépréciation	-13	
Valeur nette	474	487
Disponibilités	306	710
Valeurs mobilières de placement et trésorerie	780	1 197

La trésorerie est directement placée chez SNPE qui réalise le cash pooling.

NOTE 5– CAPITAUX PROPRES

	Capital Social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'invest.	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2019	10 000			1 000	304 492	101 653	0	417 145
Affectation du résultat 2019					101 653	-101 653		0
Augmentation de capital								0
Distribution de dividendes								0
Résultat 2020						56 912		56 912
Acomptes sur dividendes								0
Subventions d'investissements								0
Au 31 décembre 2020	10 000	0	0	1 000	406 145	56 912	0	474 057

Le capital social se compose de 666 666 actions de 15 euros et s'élève à 9 999 990 euros.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020 a décidé d'affecter le résultat 2019 en Report A Nouveau.

NOTE 6 – Provisions et contentieux

	31/12/2019	reclassement	Dotations			Reprises utilisées			Reprises non utilisées	31/12/2020
			Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel		
Provisions pour risque de change	0									0
Garanties données aux clients	37 041					-1 477				35 564
Autres provisions pour risques	445					0				445
Provisions pour risques	37 486	0	0	0	0	-1 477	0	0	0	36 009
Provisions pour dépollution et démantèlement	7 610		1 030			-5 139				3 501
Autres provisions pour charges	34 474					-236				34 238
Provisions pour charges	42 084	0	1 030	0	0	-5 375	0	0	0	37 739
Total des Provisions	79 570	0	1 030	0	0	-6 852	0	0	0	73 748

Provisions pour risques :

Les provisions pour garanties données aux clients correspondent principalement aux coûts de garantie potentiels sur un contrat. Des facturations reçues en 2020 entraînent des reprises de provisions.

Provisions pour charges :

La finalisation de certaines études, la réception de nouvelles obligations ainsi que la mise à jour des coûts de dépollution et démantèlement de 11 sites ont entraîné une dotation de 1 M€ essentiellement pour le site de Bourges. Les reprises de provisions comprennent un montant de 4,5 M€ pour le site de Tarbes.

Les Autres provisions pour charges correspondent au reste à faire sur un contrat et à une garantie donnée non encore utilisée.

NOTE 7 – Emprunts et dettes financières

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0
Concours bancaires courants		0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0	0
Autres emprunts		0
Avances conditionnées de l'Etat		0
Comptes courants de financement		
Autres dettes financières diverses		9
Emprunts et dettes financières hors établissements de crédit	0	9
Emprunts et dettes financières	0	9

NOTE 8 – Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation	2 329	7 286
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 329	7 286
Avances et acomptes sur commandes en cours		0
Personnel et comptes rattachés		0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0
Impôt sur les sociétés	950	1 736
Autres impôts et taxes et assimilés	1 856	1 331
Autres dettes	83	191
Autres dettes	2 889	3 258
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation	5 218	10 544

NOTE 9 – DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises		
Production vendue : biens		44
Production vendue : services	1 127	1 272
TOTAL	1 127	1 316
Chiffres d'affaires France	1 127	1 316
Chiffre d'affaires Exportation	0	0
dont hors UE	0	0
TOTAL	1 127	1 316

Les loyers sont classés en Production vendue : services.

NOTE 10 – Autres produits d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	12	3
Transferts de charges		
TOTAL	12	3

NOTE 11 – Achats consommés

	31/12/2020	31/12/2019
Achats de marchandises		0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	
Variation de stocks (mat.premières, approvisionnements et marchandises)		0
Autres achats et charges externes	-8 146	-8 304
TOTAL	-8 146	-8 304

NOTE 12 – Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	-285	-285
Dotations aux provisions sur immobilisations sur actifs circulants pour risques et charges	-1 030	-1 834
Total dotations aux amortissements et provisions	-1 315	-2 119
Reprises sur amortissements des immobilisations		
Reprise de provisions sur immobilisations	555	
Reprises sur provisions actifs circulants	44	
Reprises des provisions pour risques et charges	6 852	20 413
Total reprises aux amortissements et provisions	7 451	20 413
Total dotations nettes sur amortissements et provisions	6 136	18 294

Les mouvements de provisions en 2020 correspondent portent sur les anciens sites industriels au titre des dépollutions et démantèlement ainsi qu'aux coûts et à la mise à jour du Reste à faire du contrat en 2019. En 2020, les reprises de provisions comprennent 4,5 M€ pour le site de Tarbes.

NOTE 13 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La ventilation des charges et produits financiers est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participations	56 137	79 113
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27	25
Reprises sur provisions et transferts de charges (a)		
Différences positives de change		26
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	56 164	79 164
Dotations aux provisions pour risques financiers (b)		
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation (c)		
Dotation provisions Valeurs Mobilières de Placement	-12	
Intérêts et charges assimilés		-15
Différences négatives de change (b)	-10	
Autres charges financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	-22	-15
Résultat financier	56 142	79 149

Les dividendes encaissés proviennent de KNDS.

NOTE 14 – ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	101	12 496
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 600	11
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des produits exceptionnels	2 701	12 507
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-507
Valeur nette des éléments d'actifs cédés ou rebutés	-786	-5
Total des charges exceptionnelles	-786	-512
Résultat exceptionnel	1 915	11 995

Les Produits exceptionnels en capital concernent la cession du site de Montpertuis.

NOTE 15 – IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis le 1er janvier 2007, la société a opté pour le régime de fiscalité de groupe dit régime d'intégration fiscale. De ce fait, GIAT Industries SA est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du Groupe, pour les filiales éligibles.

Chaque société comptabilise son impôt sur la base de ses résultats propres et verse à la société Giat Industries les acomptes et le solde correspondant à cet impôt.

La société GIAT Industries calcule l'impôt du groupe fiscal dont elle est la mère en tenant compte de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale afin de déterminer un résultat fiscal d'ensemble. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal sont enregistrées dans les comptes de la société mère Giat Industries.

Les gains d'impôts qui peuvent être considérés comme provisoires en cas de sortie du Groupe font l'objet d'un engagement pour risque de restitution d'économie d'impôt.

Au 31 décembre 2020, la société GIAT Industries n'a constaté aucune économie d'impôt du fait de son déficit fiscal et de celui du groupe dont elle est la mère.

Créances et dettes d'impôts différés et latents

Nature	Assiette	Montant de l'impôt		
	Valeur du poste	Créances	Dettes	Taux
Décalages certains				
1. PROVISIONS REGLEMENTEES	0		0	26,50%
2. CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT				
A déduire l'année suivante				
- Différences temporaires	13		-3	26,50%
- Autres provisions et charges à payer	84	22		26,50%
A déduire ultérieurement				
- Provision pour dépréciation d'actifs corporels	50	13		26,50%
- Autres provisions	39 365	10 432		26,50%
3. PRODUITS NON TAXABLES TEMPORAIREMENT				
- Autres éléments	13	0	3	26,50%
- Subventions d'investissement	0		0	26,50%
Eléments à imputer				
- Déficits reportables fin 2020 intégration fiscale	350 896	92 987		26,50%
- Autres éléments :	0			
- Autres éléments : dépréciation de titres		0		
Eléments de taxation éventuelle				
Total	390 421	103 455	0	
Créances d'impôts non comptabilisées fin 2020		103 455		
Dettes d'impôts non comptabilisées		0	0	

NOTE 16 – Etats des échéances des dettes au 31 décembre 2020

Etat des dettes en milliers d'Euro	Montants	A un an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (hors concours bancaires courants)	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	0	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 329	2 329	0
Dettes fiscales et sociales	2 756	2 756	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Autres dettes	83	83	0
Total général	5 168	5 168	0

NOTE 17 – Etats des échéances des créances au 31 décembre 2020

Etat des créances (brutes) en milliers d'Euro	Montants	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Autres actifs immobilisés	0	0	0
Prêts	620	425	195
Autres immobilisations financières	0	0	0
Actif circulant			
Avances et acomptes versés	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	844	443	401
Autres créances	115 335	111 456	3 879
Total général	116 799	112 324	4 475

NOTE 18 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**Information en matière de crédit-bail**

Néant.

Montant des engagements financiers hors crédit-bail

	31/12/2020	31/12/2019
Avals et cautions	2 762	2 969
Cessions immobilières		
Engagements de prêts		
Nantissements, hypothèques et sûretés		
Autres		
Total des engagements donnés	2 762	2 969
Avals et cautions		
Total des engagements reçus	0	0

Les avals et cautions liés aux contrats concernent des garanties au titre de contrats exports échus.

NOTE 19 – INFORMATIONS SOCIALES

Conformément aux articles 51 et 106 de la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

NOTE 20 – IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Giat Industries établit des comptes consolidés.

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 25 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 Juin à 16 heures 30, l'associé unique de la Société GIAT Industries a tenu, dans les locaux du Ministère de l'Economie et des Finances, 139 rue de Bercy à Paris 12ème, une réunion en Assemblée Générale sur convocation du Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par l'associé unique en entrant en séance.

Monsieur Vincent LE BIEZ, représentant l'Etat français, dûment mandaté, et M. Thierry FRANCOU, Président, sont présents.

M. Gérard GIBOT, Commissaire du Gouvernement, Monsieur Renaud BACHY, Contrôleur Générale Economique et Financier ainsi que M. Laurent des PLACES Commissaire aux comptes représentant le cabinet KPMG AUDIT et M. Edouard DEMARCQ, Commissaires aux comptes représentant le cabinet PWC sont excusés.

M. Thierry FRANCOU préside la séance et M. Jean-Pierre ASTIER, Secrétaire Général, est désigné en tant que secrétaire de l'Assemblée.

Le Président constate que l'associé unique présent ou représenté possède 666.666 actions, soit la totalité du capital social de GIAT Industries. L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est donc régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau à l'intention des membres de l'Assemblée les documents suivants :

1. une copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique.
2. une copie et les accusés de réception des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes.
3. la feuille de présence.
4. le rapport de gestion du Président.
5. le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.
6. les rapports des Commissaires aux comptes y compris les rapports sur le capital.
7. les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020
8. le tableau des résultats des cinq derniers exercices.
9. l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.
10. un exemplaire des statuts de la société.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur ont été transmis à l'Associé Unique et aux Commissaires aux comptes, et tenus à leur disposition au siège social pendant les délais requis par la même réglementation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020,
- Affectation du résultat social 2020,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020,
- Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoir en vue des formalités.

Après lecture par le Président des rapports du collège des Commissaires aux comptes, il est mis successivement aux voix les résolutions proposées par le Président :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2020

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports de gestion du Président et des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, les conclusions desdits rapports et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Il constate que le résultat net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à 56.911.815,46 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SECONDE RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'Associé Unique décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- | | |
|--|----------------------|
| • Résultat de l'exercice : | 56.911.815,46 euros |
| • (la réserve légale est déjà entièrement dotée) | |
| • Report à nouveau antérieur | 406.144.137,54 euros |

Soit un bénéfice distribuable de : 463.055.953,00 euros

Affecté de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Distribution de dividendes | 20.000.000,00 euros |
| - Report à nouveau : | 443.055.953,00 euros |

Afin de satisfaire aux dispositions légales, il est enfin rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Rémunération globale
2019	666 666	15.00 €	NA	0 €
2018	666 666	15.00 €	NA	9 999 990 €
2017	666 666	52.50 €	NA	35 000010.00 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 concernant les comptes consolidés de l'ensemble des sociétés contrôlées par GIAT Industries, approuve les conclusions desdits rapports et les comptes annuels consolidés tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Sous réserve des conclusions de l'audit en cours, Il constate que le bénéfice net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à 97.977.000 euros.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique prend acte qu'il n'y a pas eu, sur l'exercice 2019 de conventions qui se poursuivaient ou de nouvelles conventions visée aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou d'un extrait certifié conforme, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente auprès du Registre du Commerce et des sociétés, consécutives aux résolutions ci-dessus adoptées.

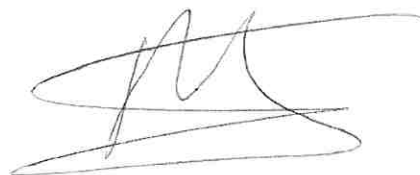
Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 17 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire :

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.

Thierry FRANCOU

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by several sweeping horizontal and vertical strokes.

Jean-Pierre ASTIER